

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/211

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2321-2 relatif aux dépenses obligatoires, et ses articles R 2321-2 et R 2321-3 relatifs aux provisions ;

VU l'arrêté du président de la CCVU n°2013/82 du 21 novembre 2013, actant la contractualisation d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse, sise Place Estrangin Pastré 13006 MARSEILLE, pour un montant de 1 000 000 € dans le cadre de la reprise de la station de ski du Sauze Super Sauze ;

VU la délibération n°2013/133 en date du 30 octobre 2013 autorisant la signature du protocole de reprise de la station du Sauze et de la convention de séquestre ;

VU le contrat de prêt n°A29130ZQ y afférent, signé le 27 novembre 2013 avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse;

VU la libération du séquestre effectuée par virement sur le compte de la CCVUSP en date du 22/05/2019 et du 16/10/2019 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de rembourser ledit prêt par anticipation ;

VU la négociation en cours avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse ;

La présidente propose de constituer une provision pour risques et charges financiers dans l'attente de l'aboutissement de la négociation visée ci-dessus ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 décembre 2019 ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 11 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer la provision suivante sur l'année 2019 :
 - ✓ 76 022 € au titre d'une provision pour risques et charges financiers,
- **DIT** que cette provision est inscrite à l'article 6865 du Budget annexe Régie Ubaye Ski 2019.
- **DIT** que la reprise de ces provisions s'effectuera à l'article 7865.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

